LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE JANVIER, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 18 janvier 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, David BURLOT, Catherine DREZET, Thierry GAUVRIT, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET.

ABSENTS EXCUSÉS :
- Éric MOISAN donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Nicole POULAIN,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christophe ROBIN

Délibération n°2023-006

Membres en exercice : 22 Présents : 16 Absents : 6 Pouvoirs : 1

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DU POIRIER 2 (SAINT-ALBAN) – CESSION DE PARCELLES - AGROLAND

AGROLAND, société de sourcing et de négoce de co-produits issus de l'industrie et de l'agriculture est basée à Lamballe-Armor (Planguenoual) depuis 2017 au domicile de Monsieur Xavier PERCHE, actuel président de la SAS AGROLAND. Ce dernier a, aussi, développé une activité de formation via GERME ARMOR, société de conseil et formation aux dirigeants et cadres dirigeants.

Afin de développer ses différentes activités et embaucher de nouveaux collaborateurs notamment, M. PERCHE sollicite Lamballe Terre & Mer afin d'acquérir le lot n°5 du Parc d'Activités du Poirier 2 à Saint-Alban. Son projet est d'y construire un bâtiment évolutif et éco-responsable contenant 4 à 5 bureaux et une grande salle de réunion.

Vu :
- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 27 décembre 2022 estimant la valeur vénale du bien à 33 450 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 19 octobre 2022 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession des parcelles ZB 404 pour un total de 1 338 m² situé sur le Parc d'Activités du Poirier 2 à Saint-Alban au bénéfice de l'entreprise SAS AGROLAND ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 33 450 € HT, soit 25 € HT/m²,
- PRECISE que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 30 JAN. 2023
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 30 JAN. 2023
De la publication le 30 JAN. 2023

Pour le Président,
Par délégation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET